



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel,
Le 23 juillet 2026

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les archères et archers,

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale Ordinaire le samedi 26 septembre 2026 à partir de 14h00.

Salle de l'Orangerie
3 rue Georges Clémenceau
76530 Grand Couronne

Rappel des statuts :

Le (la) représentant(e) d'une association pouvant prendre part aux votes de l'Assemblée Générale du Comité Départemental est la Présidente ou le Président de l'Association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En application des statuts, l'Assemblée Générale délibère exclusivement sur les questions portées à l'ordre du jour.

Pour être portée à l'ordre du jour et selon les statuts, toute question doit être transmise au Président et en copie au Secrétaire Général au moins 6 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 15 août 2026.



En cas d'empêchement, la Présidente ou le Président de l'Association est habilité(e) à désigner (pouvoir) un(e) suppléant(e), lui-même (elle-même) licencié(e) de l'Association.

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale du Comité.

Rappel sur la présence :

La présence à l'Assemblée Générale est obligatoire pour prétendre à l'organisation d'un concours.

En vous remerciant par avance de la diffusion que vous voudrez bien en faire.

Cordialement

Le Président du CD 76
Pascal LE GUELLEC

La secrétaire Générale
Séverine Horcholle